

Grille des cotisations au Pôle de Compétitivité Capenergies

Le montant de la cotisation annuelle est établi en fonction du type et de la taille des entités.

Lors du Conseil d'Administration du 3 octobre 2018, les administrateurs ont fixé les nouveaux montants pour la cotisation annuelle à partir du 1^{er} janvier 2019.

Types de membre	Cotisation annuelle (HT)
Membre porteur	4 000€
Organisme de Recherche	600€
Organisme de Formation	600€
Entreprise : nombre de salariés < 10	250€
Entreprise : nombre de salariés de 10 à 49	850€
Entreprise : nombre de salariés de 50 à 99	900€
Entreprise : nombre de salariés de 100 à 249	2 000€
Entreprise : nombre de salariés de 250 à 1999	2 500€
Entreprise : nombre de salariés > 2000	2 700 €
Association de professionnels	850 €
Autre association	250 €
Syndicat	850 €
Etablissement financier	600 €

En cas d'adhésion au cours du dernier trimestre, la cotisation acquittée couvrira l'année en cours et l'année suivante.

En complément de la cotisation annuelle, lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 2015, les administrateurs ont décidé l'instauration d'un droit d'entrée pour tout nouvel adhérent à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les montants de ces droits d'entrée sont les suivants :

Types de membre	Droit d'entrée (HT)
Entité < 10 salariés	500 €
Entité > 10 salariés	1 000 €